



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Le présent règlement a pour but de fixer dans l'intérêt général, les modalités d'accès à la salle (horaires, badges, fermeture), la gestion de son occupation (différents créneaux), les règles de son entretien (rangement, propreté). Il fixe également les règles que doivent suivre tous les adhérents de l'association MSATT sur le plan administratif (dans leur relation avec l'association) et sur le plan sportif (pour faire preuve d'un comportement irréprochable). Il définit enfin les mandats des membres titulaires du Bureau.

## Chap I : Accès à la salle

- 1 - L'accès à la salle est réservé aux membres du club à jour de leur cotisation, aux parents ou accompagnants des jeunes joueurs, aux joueurs extérieurs à jour de leur participation, et aux joueurs en période d'essai (essais sur 2 semaines consécutives).
- 2a - L'ouverture de la salle est autorisée selon le tableau des horaires du Centre. L'ouverture se fait par badge. L'alarme de sécurité est mise en place tous les soirs aux alentours de 23h15 ou 00h30 selon les jours.
- 2b - Seuls les dirigeants, les entraîneurs, les capitaines d'équipes et les membres encadrant ou devant effectuer une tâche pour l'association nécessitant l'accès régulier à la salle, pourront faire la demande d'un badge. Cette demande s'accompagne d'une caution de dix euros. Le badge est nominatif, identifiable par le poste central, et la responsabilité de l'adhérent ayant ouvert la salle est engagée en cas de dégâts.
- 3 - La fermeture de la salle doit être assurée par chacun des membres après avoir vérifié que chacune des ouvertures et portes d'accès ont bien été fermées. La sécurité se met en place automatiquement selon les horaires.

## Chap II : Entraînements

- 1a - L'utilisation de la salle est définie par le Conseil d'Administration de l'association. Le planning est affiché à la salle et comprend selon les jours :
  - des entraînements dirigés par un entraîneur (école de Tennis de Table, loisirs, compétitions)
  - des entraînements libres sous la responsabilité d'au moins un adulte,
  - des entraînements libres sous la responsabilité d'un membre référent.
- 1b - Tout adhérent de l'association a le droit de pouvoir s'entraîner aux créneaux de son choix parmi tous ceux qui lui sont proposés (créneaux libres, ou créneaux réservés à sa catégorie/son niveau). Différents créneaux d'entraînement étant mis en place pour satisfaire à toutes catégories et tous niveaux, il n'est donc pas possible d'assister à tous les créneaux.
- 2a - Les joueurs dits «extérieurs» (licenciés dans un autre club), sont tolérés dans les différents créneaux d'entraînement de manière ponctuelle sous réserve qu'ils ne prennent pas la place d'adhérents voulant s'entraîner légitimement.
- 2b - Les joueurs dits «extérieurs» désirant s'entraîner durant toute la saison devront régler une participation financière (définie par le Conseil d'Administration), ainsi que remplir et signer le document expliquant les principes qu'ils s'engagent à respecter.
- 2c - Tous les adhérents de l'association sont en droit de demander aux joueurs «extérieurs» de céder leurs places, s'il n'en reste plus de disponible dans la salle, afin qu'ils puissent s'entraîner.

## Chap III : Entretien et propreté

La propreté de la salle et le bon état du matériel sont l'affaire de tous, dans l'intérêt de tous.

- 1a - Tout matériel sorti dans le cadre d'une compétition ou d'un entraînement, doit être rangé une fois l'activité terminée.
- 1b - Tout matériel prêté doit être rendu dans le même état, sous peine de demande de remboursement.
- 1c - Pour maintenir la propreté du lieu, et par respect pour les personnes responsables de l'entretien quotidien, il est interdit de manger ou de fumer dans la salle.
- 1d - Il incombe à tous les adhérents de veiller à la propreté des tables, du sol, de l'entrée, de l'escalier et des vestiaires, ainsi que de jeter à la poubelle tout déchet.

## Chap IV : Compétitions

- 1a - Lors de compétitions individuelles (tournois), la salle est sous la responsabilité des organisateurs.
- 1b - Lors de compétitions par équipes (championnat), la salle est sous la responsabilité des capitaines d'équipe.
- 2 - Lors de toutes les compétitions, les adhérents s'engagent à respecter les règles de discipline qui suivent.

## Chap V : Discipline sportive

- 1a - Je règle ma cotisation et rends mes papiers administratifs sans tarder pour faciliter la gestion des licences.
- 1b - J'en informe le secrétaire si je change d'adresse ou de numéro de téléphone.
- 1c - Je me tiens informé(e) de la vie du club en consultant les panneaux d'affichage prévus à cet effet.
- 2 - Je respecte le matériel mis à ma disposition (tables, balles, raquettes, revues, mobilier, etc...).
- 3 - J'ai une paire de chaussures de sport spécifique pour les entraînements et les matchs.
- 4a - Je suis ponctuel(le) aux entraînements et aux matchs de mon équipe.
- 4b - Je préviens mon entraîneur ou mon capitaine d'équipe, au moins 48 heures avant si possible, en cas d'absence ou de retard aux entraînements ou aux matchs.
- 4c - A l'entraînement, je respecte l'entraîneur et mes partenaires. J'accepte les conseils ou remarques de l'entraîneur.
- 4d - En compétition, je respecte mes coéquipiers(ères), les adversaires et les arbitres. J'accepte sans discuter les conseils et choix du capitaine ou du coach, ainsi que les décisions de l'arbitre. Je joue sans triche ni trucage, je suis fair-play. Vainqueur ou perdant(e), je serre la main de mes adversaires à la fin des matchs. J'évite tout excès de colère, les cris et la prise de cartons.
- 4e - Les joueurs demandant à être titulaire en championnat par équipe s'engagent à se rendre le plus disponible possible.
- 5 - Le capitaine et l'équipe, offre le verre de l'amitié après chacune des rencontres de championnat par équipe ayant lieu à domicile.

## Chap VI : Accompagnement

- 1 - Les enfants mineurs ne sont sous la responsabilité des entraîneurs que dans l'enceinte de la salle. Les parents s'engagent donc à accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle et à le(s) récupérer en fin de matchs ou d'entraînements.
- 2 - Toute personne transportant des adhérents de l'association le fait à ses risques et périls, et doit par conséquent être en possession d'une assurance couvrant les risques pour les personnes transportées.
- 3 - Lors des compétitions individuelles comprenant des mineurs, l'association peut mettre à disposition des coaches faisant figure d'encadrants et d'accompagnateurs. Auquel cas, si des parents souhaitent conduire eux-mêmes leur(s) enfant(s) ou l(es) accompagner aux compétitions, ils le font par leurs propres moyens et à leurs propres frais. En tout état de cause, aucune dépense ne sera remboursée sans l'accord préalable du Président ou du Trésorier dans la limite des plafonds définis par le Conseil d'Administration.

## Chap VII : Mandats

Les mandats de Président, Secrétaire et Trésorier de l'association sont limités à une durée de 4 ans, et sont renouvelables.

Le Président est le garant de la bonne marche de l'association dont il est l'animateur principal. Il représente l'association en justice et dans les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses et préside les assemblées générales (AG). Lors d'un vote, en cas d'égalité, sa voix est prépondérante. Le Président présente le rapport d'activités de l'exercice écoulé.

Le Secrétaire assure le fonctionnement administratif de l'association. En particulier, il transcrit les modifications apportées aux statuts, les changements survenus dans l'administration ou la direction, et les dates de délivrances des récépissés de déclaration par les services préfectoraux.

Le Trésorier prépare le budget de l'association, encaisse et comptabilise les cotisations, prévoit et règle les dépenses, établit les demandes de subvention, recherche les ressources, présente le bilan financier (compte de gestion de l'exercice passé) à l'AG.

**L'entrée au club implique l'adhésion au présent règlement et le bureau se réserve le droit d'exclure tout membre qui refusera systématiquement de s'y soumettre.**

Le présent règlement intérieur a été approuvé par l'Assemblée Générale ordinaire du 27/10/2016

Le Président, Patrick Besnier

Le Secrétaire, Olivier Dessenne

*Patrick Besnier*

*Olivier Dessenne*